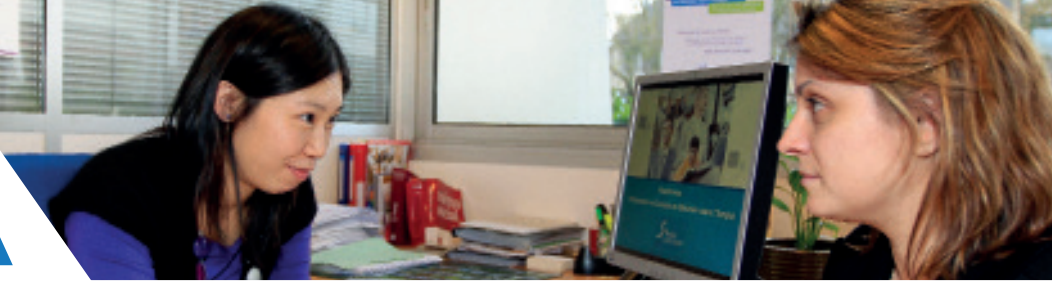




**OSTRA**  
objectif santé travail



## PREVENTION DE LA DESINSERTION PROFESSIONNELLE & MAINTIEN EN EMPLOI

FICHE CONSEIL EMPLOYEUR

# Durant un arrêt de travail, que faire pour favoriser le retour en emploi ?

## Les bonnes pratiques...

- Restez à l'écoute des salariés en arrêt de travail pour préparer leur retour à l'emploi.
- Suggérez la visite de pré reprise :
  - lors d'un contact avec le salarié,
  - ou en glissant le flyer « visite de pré reprise » disponible auprès de votre équipe santé travail dans les bulletins de paye des salariés en arrêt de travail.
- Apposez l'affiche « visite de pré reprise » dans vos locaux sociaux afin de communiquer l'information au quotidien.
- Informez le médecin du travail des arrêts de travail de plus de 3 mois pour qu'il envoie au salarié un courrier d'invitation à la visite de pré-reprise auprès du médecin du travail.
- Rapprochez-vous du médecin du travail afin de connaître les restrictions (ex : *limitation temporaire ou définitive ?*) et/ou recommandations ou échanger avec lui sur les situations des salariés en arrêt de travail afin de préparer en amont leur retour dans les meilleures conditions. Plus le signalement auprès du service de santé au travail sera précoce, plus le retour à l'emploi sera optimisé.
- Mobilisez les différents interlocuteurs (*acteurs internes et externes à l'entreprise*) et travailler en réseau pluridisciplinaire afin d'accompagner le salarié, le manager et les collègues.
- Accueillez le salarié à son retour (*point sur reprise de poste, incidence de son handicap ou de sa santé sur ses conditions de travail, tâches à accomplir..*) et mettez en place un suivi si nécessaire au bout de quelques semaines, (*point sur ses conditions de travail, les éventuels ajustements à apporter...*). L'idée est que le collaborateur évolue dans de bonnes conditions de travail. Faites de même avec ses collègues afin de lever d'éventuelles ambiguïtés.

## **De manière générale**

- Analysez les types d'arrêts de travail et assurez-en le suivi en collaboration avec le médecin du travail (*conduite à tenir à définir conjointement*).
- Soyez vigilant sur les facteurs de risques professionnels dans l'entreprise. Leur prévention sera bénéfique pour limiter ou diminuer les arrêts de travail.
- Actualisez une fois par an votre Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.

## **À retenir !**

Optimiser les conditions de travail et l'organisation, évaluer la pénibilité des postes et en réduire et/ou limiter les causes, ajuster les process et lieux de travail, distribuer et/ou répartir les tâches entre travailleurs, mettre en place une stratégie de prévention et d'évaluation des risques efficace (*y compris la formation des travailleurs aux règles de santé-sécurité sur le lieu de travail*), promouvoir la santé (*ex : actions de sensibilisations..*), faire évoluer la personne tout au long de sa carrière ... sont des actions qui contribuent à la prévention de la désinsertion professionnelle et au maintien en emploi des salariés (*reconnus travailleurs handicapés ou équivalents ou non*) cf. accord cadre européen sur le vieillissement actif au travail du 8/03/2017.

**La Prévention de la Désinsertion Professionnelle commence par le maintien de l'aptitude... alors optimisons ensemble les conditions de travail !**

Selon une étude menée par l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics :

- en moyenne : **pour 1 €uro investi en prévention, le gain est de 2,19 €uros pour l'entreprise.**
- pour les TPE (*moins de 20 salariés*) : **en moyenne, pour 1 €uro investi en prévention, le gain est de 3,11 €uros pour l'entreprise.**
- dans 93% des cas, l'impact net est positif et le retour sur investissement a lieu au bout de **18 mois.**
- les entreprises qui investissent dans la prévention des risques professionnels font régulièrement état de **gains de temps, de qualité optimisée, de nouveaux marchés, d'un meilleur confort et de gains de productivité associés.**
- d'une manière générale, les actions ayant coûté moins de 500€ ont le meilleur rendement. Source : « Prévention BTP » (n°161)

**alors repérons ensemble les risques professionnels, agissez et investissez en prévention !**